

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2008-3-2-9

Service consulté

**Soutien à l'association ALSACE INTERNATIONAL (AI)
Contrat d'objectifs 2008
Convention de financement 2008**

Résumé : *Dans le cadre du soutien à l'association Alsace International (AI), il est proposé pour 2008 de conclure un contrat d'objectifs entre Alsace International, le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace qui explicite les objectifs 2008 liés à l'action internationale ainsi que les orientations stratégiques et d'adopter une convention de financement pour soutenir le fonctionnement de cette structure à hauteur de 1 400 000 €.*

L'association ALSACE INTERNATIONAL (AI) a été mise en place à l'initiative de la Région et des deux départements alsaciens à l'issue d'une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence de Développement (ADA) qui a opté pour la transformation de l'ADA en AI le 29 septembre 2006.

AI a pour objet l'aide au développement international des entreprises alsaciennes et la prospection d'entreprises à l'étranger en vue de leur implantation en Alsace, ainsi que toute action de promotion qui concerne l'international et de nature à contribuer au développement économique de l'Alsace.

Le siège administratif d'AI a été fixé à COLMAR, 24 rue de Verdun (Château Kiener) et son siège social se situe à STRASBOURG, 3 Quai Kléber (Immeuble Sébastopol).

La gouvernance d'AI est assurée par une Assemblée Générale, un comité stratégique, un comité exécutif et un bureau permanent. L'équipe de direction et un comité de pilotage assurent le management de la structure.

I. Synthèse des principaux événements de l'année 2007

Une convention d'objectifs a été établie avec la Région et les deux départements pour fixer au titre de 2007, les orientations stratégiques, le plan d'actions, les objectifs, la gouvernance et les relations partenariales ainsi que les participations financières des collectivités.

Le bilan des principaux événements 2007 est le suivant :

1) Développement international

Les résultats enregistrés par AI font état de 527 entreprises alsaciennes visitées en vue d'un accompagnement dans le cadre de leur développement à l'international, soit pour franchir le pas de l'export, soit pour conquérir de nouveaux marchés.

Parmi ces entreprises, 156 ont bénéficié d'un pré diagnostic, 88 de missions individuelles, 36 d'un accompagnement financier, 2 d'un hébergement en hôtel d'entreprises et 38 ont pu développer un courant d'affaires.

Ces actions ont eu lieu en vue d'un développement à l'international vers des pays ciblés en fonction des opportunités : Russie, Pologne, Roumanie, Ukraine, Inde, Turquie, Espagne, Italie, Japon, Chine/Taiwan, Corée du Sud, Brésil, Canada.

Ces opportunités ont conduit la majorité des entreprises à engager une stratégie de développement vers des pays comme la Russie (27 %), la Pologne (24 %) et la Chine (10,6 %).

Par ailleurs, 17 entreprises ont bénéficié d'un soutien pour leur faciliter l'accès aux marchés publics internationaux et européens (AMPIE).

AI a également œuvré en faveur du développement économique international des pôles de compétitivité.

2) Prospection investisseurs, partenariats et actions de promotion

Pour prospecter des investisseurs et développer de nouveaux partenariats, AI a engagé plus de 2 000 contacts et 200 prospects qualifiés, effectué 38 rencontres d'entrepreneurs ou de partenaires en Alsace, 24 missions de prospection au Japon, en Chine, au Canada, en Inde, au Bénélux, en Espagne, en Italie, en Corée, en Turquie et au Brésil et 45 visites de salons internationaux.

Ces actions ont permis d'aboutir à 9 projets pour 105 emplois dont 2 ont été engagés avec l'agence française pour les investissements internationaux (AFII), établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Economie et des Finances et du Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire.

Les projets aboutis sont répartis pour moitié dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Ils comportent un tiers de projets germanophones.

78 projets restent actifs et sont répartis entre AI et l'AFII comme suit :

- AI : 38 projets avec un prévisionnel de plus de 1 600 emplois à créer et des investissements estimés à 815 M€.
- AFII : 40 projets.

La priorité est donnée aux filières liées aux nouvelles énergies, à l'environnement et à la Biotech-Sciences de la Vie.

Les actions de promotion ont porté notamment sur la participation à des clubs d'affaires franco-allemands, la rencontre d'entreprises dans des consulats et des missions combinées avec le Conseil Régional d'Alsace, le Comité Régional du Tourisme et l'Association Départementale du Tourisme.

Par ailleurs, un protocole de coopération entre les agences de développement économique endogène (CAHR et ADIRA) et AI va permettre d'engager une collaboration pour assurer une complémentarité et valoriser ainsi l'offre territoriale.

Ce protocole qui permettra également de fixer les champs d'intervention de chaque agence entre l'activité endogène et internationale sera présenté à leur conseil d'administration respectif début 2008.

II. Plan d'actions 2008

AI va poursuivre ses missions dont les grands axes se définissent comme suit :

- Implantations d'entreprises étrangères,
- Développement international des acteurs économiques alsaciens,
- Promotion de l'Alsace et de ses compétences à l'international,
- Force de réflexions et de propositions auprès des instances et collectivités publiques alsaciennes, de toutes initiatives et mesures particulières visant à renforcer l'attractivité et la vocation internationale de l'Alsace.

Ces missions se déclineront dans le cadre d'une nouvelle approche marchés/segments/pays dans l'idée notamment d'un meilleur ciblage de la prospection et des porteurs de projets, d'un développement à l'international et d'un soutien des pôles de compétitivité à l'étranger.

L'objectif est de renforcer l'attractivité de l'Alsace en valorisant les marchés et les segments pour attirer les investissements dans le cadre de filières structurées.

La nouvelle organisation à mettre en œuvre en 2008 prévoit la définition de 3 à 5 grands segments avec des équipes opérationnelles dans le but d'englober 80 % de la représentativité alsacienne, ceci dans le cadre d'un rapprochement avec la démarche régionale PETRA.

Dans ce cadre, les actions envisagées sont les suivantes :

1) *Repositionnement du réseau international*

En fonction des capacités des représentants d'AI dans les différents pays, à remplir tout ou partie de leurs missions, trois niveaux de présence ont été retenus avec une prospection qui a été définie comme suit :

- 2 bureaux : USA, Japon.

Il s'agit d'entités gérées directement par AI dont les employés sont rémunérés par AI. Le bureau remplit l'ensemble des missions imparties à AI dans le cadre d'un programme d'actions et d'objectifs.

- 6 antennes : Chine, Inde, Turquie, Pologne, Russie, Canada.

Les antennes doivent pouvoir remplir les missions statutaires d'AI et agir dans le cadre d'une convention annuelle établie avec AI qui précise le contenu des missions et les objectifs attendus.

- 7 correspondants : Italie, Corée du Sud, Brésil, Taïwan, Roumanie, Autriche, Israël.

La désignation de correspondants s'applique à des représentations qui par leur organisation et à la demande d'AI, sont mobilisées sur des actions ponctuelles. Les correspondants disposent d'un contrat cadre.

2) *Actions de prospection internationale*

Les actions de prospection internationale portent sur des missions ciblées et des prospections dans le cadre de la participation à des salons.

45 % de ces actions se dérouleront en Allemagne, au Japon, au Canada et aux USA et 55 % en Italie, en Chine, en Inde, au Bénélux, en Espagne et en Ukraine.

3) *Actions de développement international*

AI envisage de poursuivre les missions individuelles en faveur des entreprises alsaciennes et compte contribuer à des actions collectives (colloques, mission collective).

Ces actions dirigées plus particulièrement vers la Russie, la Pologne, la Roumanie et la Chine seront élargies vers d'autres destinations comme les USA, le Japon, le Canada, l'Inde ou encore la Turquie.

4) *Actions de promotion économique*

AI envisage d'engager des actions de promotion économique avec le Conseil Régional d'Alsace à destination de la Chine, du Canada et de l'Autriche.

AI va également promouvoir l'Alsace dans le cadre :

- de manifestations événementielles (avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, des Club d'Affaires ...),
- de la participation à des manifestations organisées par d'autres partenaires (ateliers économiques, réunions d'affaires...),
- de la participation à des salons internationaux,
- du développement économique à l'international des pôles de compétitivité.

Par ailleurs, AI continuera à porter le cluster ENERGIVIE initié par la Région et à soutenir les entreprises pour leur faciliter l'accès aux marchés publics internationaux et européens (AMPIE).

Cette nouvelle ouverture à l'international permet la mise en place d'une nouvelle dynamique et est un véritable enjeu pour relever les défis suscités par les nouveaux espaces de concurrence à l'échelon mondial.

A l'instar de 2007, un contrat d'objectifs entre la Région, les deux départements alsaciens et AI est proposé **en annexe 1** qui explicite notamment les objectifs 2008 liés à l'action internationale, les orientations stratégiques et les évolutions d'AI. Ce contrat permet d'apporter un cadre cohérent, commun et partagé entre les trois collectivités sur la promotion de l'Alsace à l'international.

III. Dispositions financières

Conformément aux engagements initiaux, le Département du Haut-Rhin a accordé à AI une subvention de fonctionnement de 1 592 000 € au titre de 2007.

En 2007, AI a enregistré un déficit d'exploitation de 281 247 € qui provient de la restructuration de l'antenne implantée aux USA, précédemment sous la responsabilité de l'ADIRA. Une contribution sera versée par l'ADIRA à AI pour régulariser cette situation.

L'objectif budgétaire fixé à AI par les trois collectivités pour 2008 est de 5 000 000 € (hors Cluster ENERGIVIE dont le financement à hauteur de 140 000 € est assuré par la Région Alsace).

Les principaux postes de ce budget sont :

Dépenses :

Fonctionnement général	1 652 000 €
Opérations internationales	1 907 000 €
Réseau international	1 396 000 €
Promotion - Communication	45 000 €
Cluster Energivie	<u>140 000 €</u>
Total :	5 140 000 €

Recettes :

Région Alsace (AI)	2 100 000 €
Région Alsace (Cluster Energivie)	140 000 €
Conseil Général du Bas-Rhin	1 400 000 €
Conseil Général du Haut-Rhin	1 400 000 €
Divers	<u>100 000 €</u>
Total :	5 140 000 €

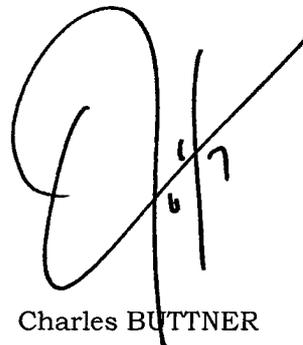
Ainsi, une subvention de 1 400 000 € est sollicitée auprès du Département du Haut-Rhin pour faire face au programme d'actions détaillé dans le contrat d'objectifs quadripartite à intervenir.

Cette subvention sera versée selon les dispositions de la convention de financement jointe en **annexe 2**.

C'est ainsi que je vous propose :

- de prendre acte du bilan 2007 de l'association Alsace International,
- d'approuver le contrat d'objectifs 2008 à intervenir entre Alsace International, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace,
- de m'autoriser à signer ce contrat d'objectifs,
- d'accorder à l'association Alsace International une subvention de fonctionnement de 1 400 000 € pour l'année 2008,
- de prélever ce montant sur le programme F024, chapitre 65, nature 6574, fonction 90, enveloppe 89686 du budget départemental,
- de m'autoriser à signer la convention de financement à intervenir avec l'association Alsace International pour le versement de cette subvention de fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN CONSEIL REGIONAL D'ALSACE CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN Alsace International Contrat d'objectifs 2008	Référence : - Date :
---	--------------------------------

Sommaire :

1. Orientations stratégiques	4
2. Plan d'actions annuel	4
3. Organisation, gouvernance, suivi et évaluation	9

CONTRAT D'OBJECTIFS

Pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

ENTRE

Le Département du Haut-Rhin, dont le siège est à COLMAR, 100 avenue d'Alsace, représenté par Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général du Haut-Rhin,

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à STRASBOURG – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Philippe RICHERT, Président du Conseil Général du Bas-Rhin,

La Région Alsace, dont le siège est à STRASBOURG – Place du Wacken, représenté par Monsieur Adrien ZELLER, Président du Conseil Régional d'Alsace,

ET

L'Association Alsace International (AI), dont le siège est à COLMAR, Château Kiener, 24 rue de Verdun, représentée par Monsieur Luc GAILLET, président du comité exécutif,

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération du Conseil Régional du ;
- La délibération du Conseil Général du Haut-Rhin du
- La délibération du Conseil Général du Bas-Rhin du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La Région et les deux Départements ont engagé en septembre 2005 une réflexion commune visant à améliorer l'efficacité des actions confiées aux Agences de développement économique alsaciennes, tant dans les domaines de la prospection internationale que de l'accompagnement des entreprises régionales sur les marchés étrangers.

L'aboutissement de cette démarche, en mars 2006, a conduit le Conseil Régional, le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Général du Bas-Rhin à adopter les principes suivants :

- regrouper l'ensemble des moyens d'action à l'international,
- conserver un ancrage et une présence forte sur le terrain.

Ces objectifs se sont concrétisés d'une part avec la création d'Alsace International en septembre 2006 et d'autre part, dans le prolongement du Schéma Régional de Développement Economique, avec le recentrage des missions des agences départementales sur le développement économique endogène à partir de l'année 2007.

Ainsi, Alsace International a repris en 2007, l'ensemble des acquis de l'ADA, de l'ADIRA et du CAHR concernés par l'international. Cela s'est traduit par :

- la reprise de l'ensemble du personnel de l'ADA, y compris les effectifs qui étaient en charge d'actions territoriales ;
- la reprise du personnel du CAHR et de l'ADIRA qui était concerné par l'action internationale, sur la base du volontariat individuel (au 1^{er} janvier 2007, transfert de 3 personnes de l'ADIRA, et de 4 personnes du CAHR) ;
- la reprise de l'ensemble des antennes et bureaux internationaux des 3 agences – reportant les décisions éventuelles sur la rationalisation de ce réseau à fin 2007, exceptions faites de quelques économies qui ont été faites courant 2007 ;
- la décision de regrouper les équipes sur 2 sites : Château Kiener à COLMAR et Sébastopol à STRASBOURG.

1. Orientations stratégiques

Les collectivités ont confié à Alsace International les missions suivantes :

- *l'implantation d'entreprises étrangères*

Pour attirer les investisseurs étrangers en Alsace et renforcer l'attractivité du territoire, Alsace International organise des missions de prospection à travers le monde ; un réseau international (bureaux, antennes, correspondants) contribue à ces objectifs ; en lien avec les agences départementales (ADIRA et CAHR), Alsace International met également ses compétences à la disposition des investisseurs pour les accueillir et les accompagner au cours de leurs démarches d'implantation ;

- *le développement international des acteurs économiques alsaciens*

Alsace International a mis en place un dispositif d'accompagnement des acteurs économiques alsaciens pour le développement de leur activité à l'international ; elle leur permet également d'accéder aux marchés publics internationaux et européens ;

- *la promotion de l'Alsace et de ses compétences à l'international*

Alsace International participe notamment à la promotion à l'international des pôles de compétitivité et d'excellence alsaciens (*Innovations Thérapeutiques, Véhicule du Futur, Fibres Naturelles Grand Est, Biovalley, Rhénaphotonics, Matériaux et Nanomatériaux, environnement...*)

Alsace International est aussi force de réflexion et de proposition, auprès des instances et collectivités publiques alsaciennes, de toutes initiatives et mesures particulières visant à renforcer l'attractivité et la vocation internationale de l'Alsace.

2. Plan d'actions annuel

2.1. Plan d'actions 2008

Le plan d'actions précisant les modalités d'exécution des différentes missions confiées à Alsace International est joint en annexe ; pour chaque axe d'intervention, une fiche action indique notamment le programme et les objectifs pour l'année, le bilan de l'exercice précédent, le responsable de l'action, les moyens...

En outre, l'année 2008 permettra de renouveler l'approche stratégique de la prospection internationale. L'objectif est de corréler les forces de l'économie alsacienne et les potentiels internationaux (analyse à laquelle contribuera l'AFII) pour déterminer un nombre limité de segments (filiales ou secteurs/marché, comme les sciences de la vie, « habitat-confort », le tertiaire supérieur...) auxquels seront affectées des ressources et pour lesquels un plan d'actions sera défini.

En prolongeant la réorganisation du réseau international entamée en 2007, cette réflexion permettra d'approfondir la redéfinition de la stratégie internationale.

Cette démarche suivra les étapes et le calendrier suivants :

- Réflexion stratégique sur les secteurs à privilégier et intégration dans un nombre limité de segments (de 3 à 5). Un rapprochement avec la démarche régionale PETRA sera fait,
- Mise en place des outils de prospection en ligne avec les segments définis,

- Réorganisation des équipes Alsace International en charge de la prospection. L'organisation évoluera probablement vers 3 à 5 équipes à l'intérieur desquelles les tâches opérationnelles seront redéfinies : prospection commerciale, construction des argumentaires, suivi des projets...
- Reconfiguration et mise en œuvre des plans d'action correspondants.

Calendrier :

- Réflexion stratégique et définition des segments : 1^{er} semestre 2008
- Réorganisation des équipes, mise en place des outils : 2^{ème} semestre 2008
- Mise en œuvre des plans d'action : au plus tard janvier 2009

2.2. Budget 2008

Le projet de budget d'Alsace International s'élève, pour l'exercice 2008, à **5 140 000 €**.

Les recettes escomptées sont les suivantes :

➤ Région Alsace	2.100.000 €
➤ Région Alsace (au titre d'ENERGIVIE)	140.000 €
➤ Département du Bas-Rhin	1.400.000 €
➤ Département du Bas-Rhin	1.400.000 €
➤ Autres recettes (entreprises, CCI...)	100.000 €

Les modalités de mise en œuvre des différentes subventions sont précisées dans des conventions financières (en particulier à intervenir avec les Départements et la Région).

L'Association Alsace International porte le cluster « ENERGIVIE », dont le budget (140 000 €) fait l'objet d'une subvention spécifique de la Région Alsace.

RECAPITULATIF DES CHARGES

	Propositions 2008
<i>Réseau international</i>	1 396 000 €
<i>Opérations internationales (développement et prospection)</i>	1 907 000 €
<i>Promotion</i>	45 000 €
<i>Fonctionnement général – services communs</i>	1 652 000 €
TOTAL AI	5 000 000 €
<i>Cluster ENERGIVIE</i>	140 000 €
TOTAL GENERAL	5 140 000 €

RECAPITULATIF DES PRODUITS

	Propositions 2008
Région Alsace	2 100 000 €
Région Alsace (ENERGIVIE)	140 000 €
Département du Haut-Rhin	1 400 000 €
Département du Bas-Rhin	1 400 000 €
Autres recettes	100 000 €
TOTAL GENERAL	5 140 000 €

Récapitulatif des financements du plan d'action

Réf. : 2.2.

Page : 1/1

Date :

Organisme : Alsace International

Exercice : 2008

	Actions	Détail du programme d'action	Coût	ETP
1	Réseau international	Attirer des investisseurs étrangers, faciliter et accompagner l'implantation des entreprises désireuses de se développer en Alsace	1 396 000 €	Environ 22 ETP Dont AI Japon : 4 AINA : 4 (1) Autres antennes et corresp. 14
2	Opérations internationales	Soutenir et accompagner les entreprises alsaciennes porteuses de projets de développement à l'international	1 907 000 €	19
3	Promotion	Assurer la promotion de l'économie alsacienne, et développer des outils de communication (site internet, documentation...)	45 000 €	1
Total Actions			3 348 000 €	
F	Fonctionnement général		1 652 000 €	9
Total Fonctionnement			1 652 000 €	
E	Cluster ENERGIVIE		140 000 €	2
Total ENERGIVIE			140 000 €	
Total général			5 140 000 €	

(1) AINA : North America (USA + Canada)

3. Gouvernance, suivi et évaluation

3.1 Gouvernance

Les collectivités sont représentées dans les deux instances de gouvernance d'Alsace International, le comité stratégique et le comité exécutif.

Afin d'assurer le suivi de l'exécution du présent contrat d'objectifs, des réunions techniques entre Alsace International et les services des collectivités se tiendront une fois par trimestre. Dans ce cadre, des tableaux de bord et indicateurs d'activité (tels que la liste des projets accompagnés, les emplois créés, les investissements réalisés, les projets d'investissements...) élaborés par Alsace International permettront notamment de rendre compte, semestriellement, des actions menées.

Enfin, des échanges réguliers entre Alsace International et ses différents partenaires locaux (ADIRA – CAHR, chambres consulaires, pôles et filières...) contribuent à l'efficacité et la lisibilité de la stratégie globale. La présentation de « l'offre territoriale » (argumentaires, brochures, études comparatives...) est, en particulier, le fruit d'une collaboration entre les acteurs locaux ; dans ce cadre, les services des collectivités tiennent à disposition d'Alsace International toutes les informations utiles sur les possibilités d'interventions économiques.

3.2 Suivi de l'exécution du Contrat d'objectifs

Les tableaux de bord et indicateurs d'activité (tels que la liste des projets accompagnés, les emplois créés, les investissements réalisés, les projets...) élaborés par Alsace International permettront notamment de rendre compte, semestriellement, de l'exécution du contrat.

Par ailleurs, un suivi de trésorerie et des états budgétaires réguliers devront faire l'objet d'une communication mensuelle et d'une présentation semestrielle aux services des collectivités ; Alsace International s'engage notamment à transmettre :

- le point sur sa trésorerie, mois par mois, conformément au cadre de suivi financier établi par les services des collectivités,
- un état trimestriel de réalisation budgétaire (au regard des engagements du présent contrat d'objectifs),
- à la clôture de l'exercice, son bilan et son compte de résultat ainsi que l'ensemble des documents prévus dans le cadre des procédures adoptées par la Région et le Département (comptes certifiés et rapport du commissaire aux comptes notamment).

Le présent Contrat d'Objectifs est établi en quatre exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Fait à, le

Pour l'association,
Le Président du Comité
Exécutif,

Pour la Région,
Le Président du Conseil
Régional d'Alsace,

Pour le Département du
Bas-Rhin, le Président du
Conseil Général,

Pour le Département du
Haut-Rhin, le Président du
Conseil Général,

Luc GAILLET

Adrien ZELLER

Philippe RICHERT

Charles BUTTNER

ANNEXE

⇒ **Fiches-actions**

1. Implantation d'entreprises étrangères
2. Développement international des acteurs économiques alsaciens
3. Promotion de l'Alsace et de ses compétences à l'international
- F. Fonctionnement général

*** Rappel de la convention financière :**

Les subventions des collectivités sont des subventions de fonctionnement général sur l'ensemble de l'activité de l'organisme financé. Ce ne sont donc en aucun cas des subventions affectées directement à une action spécifique. La décomposition décrite dans les pages qui suivent n'est donnée qu'à titre indicatif.

Organisme : **Alsace International**

Exercice : **2008**

Fiche Action 1

Action

Prospection – réseau international

Description et objectifs de l'action

Attirer des investisseurs étrangers, faciliter et accompagner l'implantation des entreprises désireuses de se développer en Alsace, établir des partenariats technologiques ou d'autres natures

Date / Durée de l'action : 2008

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : international

Public concerné : Entreprises, laboratoires

Service à contacter pour cette action :
Direction des Opérations Internationales (DOI)

Bilan de l'exercice écoulé

> 200 prospects qualifiés – 38 visites de porteur de projets en Alsace – 24 missions de prospection – 45 salons visités – 9 projets aboutis pour 105 emplois

Programme prévu

Alsace International s'appuie sur le réseau suivant :

- 2 bureaux : USA, Japon
- 6 antennes : Chine, Inde, Turquie, Pologne, Russie, Canada
- 7 correspondants : Italie, Corée du Sud, Brésil, Taïwan, Roumanie, Autriche, Israël

	Objectifs	Définition
Nombre de « séminaires Alsace » organisés dans les pays	10	Réunion dans un pays avec un auditoire ciblée > 10 participants sur l'Alsace ou thématique sectorielle
Nombre de missions de prospection organisées à l'international	20	Manifestations internationales ou « tournée » de plusieurs jours dans un pays avec des rdv qualifiés.
Nombre d'experts mobilisés pour des missions et séminaires	10	Experts alsaciens sectoriels associés.
Nombre de Rendez-vous qualifiés avec des prospects internationaux (Alsace International + réseau international)	300	Rencontre avec un porteur de projet étranger, où avec une tête de réseau.
Nombre de visites en Alsace de porteurs de projets ou délégations	30	
Nombre de projets enregistrés découlant de l'action de prospection d'Alsace International (hors projet AFII) - niveau 1 + 2	80	<u>Niveau 1</u> : cahier des charges complet et décision attendue avant 12 mois. <u>Niveau 2</u> : cahier des charges incomplet ou décision attendue au-delà de 12 mois.
Nombre de visites de salons	32	A distinguer d'une « mission » (pas nécessairement de rendez-vous qualifié).
Projets aboutis ¹ : - nombre - emplois	15 150	Projets découlant de la prospection propre Alsace International (hors extensions et projets AFII).

Alsace International mettra en œuvre un programme de prospection comprenant des actions de différentes natures :

- Conduite de rendez-vous qualifiés avec des porteurs de projets étrangers existants ou potentiels, débouchant sur des projets enregistrés et faisant l'objet d'offres territoriales (ces offres étant construites en collaboration étroite avec l'ADIRA et le CAHR) ; en général, ces rendez-vous s'articuleront sur plusieurs jours dans un pays donné et pourront faire l'objet de mobilisations d'experts du secteur concerné. 20 missions de cette nature sont prévues en 2008, qui devraient donner lieu à 300 rendez-vous qualifiés, impliquant l'équipe Alsace International et l'ensemble du réseau international.
- Visites de salons internationaux, source importante de contacts, plus diffus et moins qualifiés en général, mais avec l'avantage d'être concentrés sur un même lieu et de couvrir un secteur d'activité déterminé ; les pays européens de proximité, en particulier l'Allemagne, sont propices à ce mode de prospection et aussi d'autres grands pays (USA, Japon, Chine, Inde, etc...) ; l'objectif de 32 salons est fixé pour 2008.
- Organisation de séminaires, conférences, forums, permettant de réunir des porteurs de projets existants ou supposés, pour leur présenter l'Alsace au travers de thématiques technologiques ou liées aux échanges internationaux (exemples : CAFA – Club d'affaires franco-allemands – participations étrangères à Mobilis, Decautex – Bio USA et Japon – Action combinées avec CRA ou CRT – Chine, Berlin, etc...)

¹ A titre indicatif

Toutes ces actions débouchent sur des visites d'investisseurs ou de porteur de projets de partenariats en Alsace, menées en partenariat avec l'ADIRA et le CAHR, selon le schéma retenu avec ces organismes (cf protocole de coopération AI-ADIRA-CAHR) ; le contenu des propositions soumises aux décideurs étrangers est, en particulier, soumis à la validation des agences départementales.

Ce travail de prospection et d'enregistrement de projets fera l'objet de validations hebdomadaires et mensuelles avec l'ADIRA et le CAHR, dans le cadre de réunions programmées conjointement (scoring hebdomadaire des projets, réunions mensuelles des directeurs).

Chargées de l'installation et de l'intégration des entreprises étrangères, les agences départementales assurent également un suivi régulier des sociétés internationales implantées en Alsace ; dans ce cadre, Alsace International pourra être sollicitée pour accompagner une entreprise dans ses échanges avec sa « maison mère » (en particulier s'agissant de projets d'extension ou nouveaux détectés localement surtout si des interventions auprès des sièges à l'étranger sont nécessaires - de même si un projet d'extension ou nouveau se situe dans un contexte internationalement mobile).

Enfin, Alsace International apportera son appui à l'international pour la recherche d'éventuels repreneurs ou partenaires d'une entreprise locale, à la demande du CAHR et de l'ADIRA.

Financements de l'action (à titre indicatif)

Action : prospection internationale

Coût estimé : 698.000 € (réseau international pour 50 %)

1.144.000 € (Direction des Opérations Internationales en Alsace – Equipe prospection pour 60 %)

Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP						
		Réseau International : 11 AI : 10						

Organisme : **Alsace International**

Exercice : **2008**

Fiche Action 2

Action

Développement international

Description et objectifs de l'action

Soutenir et accompagner les entreprises alsaciennes porteuses de projets de développement à l'international

Date / Durée de l'action : 2008

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré :
Russie, Pologne, Inde, Chine, Roumanie, Japon, Turquie,
Corée du Sud, Canada, USA, Brésil

Public concerné : Entreprises implantées en Alsace

Service à contacter pour cette action :
Direction des Opérations Internationales - DOI

Bilan de l'exercice écoulé

88 missions individuelles d'entreprises – 38 entreprises ayant développé un courant d'affaires – Ampie 17 contrats obtenus

Programme prévu

	Objectifs	Définition
Diagnostics	120	Validation de la faisabilité par le réseau international.
Missions individuelles d'entreprises dans un pays étranger	80	Mission dans le pays avec des Rendez-vous qualifiés individuels.
Entreprises ayant développé un courant d'affaires	30	

Pour détecter les entreprises alsaciennes susceptibles de développement à l'international, AI s'appuiera sur la connaissance du tissu économique local dont disposent l'ADIRA et le CAHR. En concertation avec les deux agences départementales, AI pourra rencontrer des entreprises alsaciennes afin de leur proposer des services d'appui à leur développement international, en s'appuyant sur son réseau d'antennes internationales. Un partage d'informations régulier permettra de démultiplier la détection d'entreprises candidates à l'international et de communiquer mutuellement sur les actions entreprises.

AI collaborant également avec les CCI en Alsace, elle a d'ores et déjà mis en place des échanges d'information très réguliers, ainsi qu'une répartition des pays et zones d'intervention (AI se limite, pour le développement international, aux pays dans lesquels elle dispose de bureaux, d'antennes ou de correspondants structurés pour cet objectif).

Les pays ainsi couverts faisant l'objet de missions individuelles sont les suivants :

- Bureaux : USA, JAPON
- Antennes : Chine, Inde, Turquie, Brésil, Russie, Pologne
- Correspondant : Roumanie, Corée du Sud, (Ukraine sous réserve)

Les actions collectives consisteront en :

- des rencontres d'entreprises dans les consulats en Alsace (Roumanie, Russie, Chine, Pologne)
- des forums d'affaires dans des secteurs d'activité ciblés (automobile, bâtiment, biotechnologies)
- des participations d'entreprises alsaciennes à des manifestations internationales (Québec – Futuralia – Salons bio USA, Japon – Salon auto Japon – Quinzaine française à Anvers).

Cette approche collaborative s'appliquera également aux autres réseaux intervenant à l'international : DRCE, Conseillers du Commerce Extérieurs, etc... A titre d'exemple de collaboration, AI pourra organiser, dans un pays, des rendez-vous personnalisés pour des entreprises alsaciennes participant à un salon organisé par une CCI (ex. : SIAL Shanghai 2007). Dans de très rares cas, AI pourra être pilote d'actions collectives, telles que le « portage » d'entreprises alsaciennes sur des stands Ubifrance à l'étranger (cas de Bio Boston, Japon, en 2007).

Enfin, Alsace International porte le projet « AMPIE » (Accès aux Marchés Publics Internationaux et Européens). Dans ce cadre, les objectifs 2008 sont d'atteindre le chiffre de 100 entreprises adhérentes, d'accompagner 250 « positionnements » et 50 « soumissions » de projets et d'obtenir 20 contrats internationaux.

Financements de l'action (à titre indicatif)

Action : développement international

Coût estimé : 698.000 € (réseau international pour 50 %)

763.000 € (DOI pour 40 %)

Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
		Réseau Intl. : 11 DOI : 9							

Organisme : **Alsace International**

Exercice : **2008**

Fiche Action 3

Action
Promotion internationale

Description et objectifs de l'action

Assurer la promotion de l'économie alsacienne et développer des outils de communication (site internet, documentation...)

Date / Durée de l'action : 2008

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré :
Alsace, USA, Chine, Québec, Japon, Allemagne, Inde

Public concerné :

Porteurs de projets internationaux – milieux économiques à l'étrangers

Service à contacter pour cette action :

Service système d'information et DOI

Bilan de l'exercice écoulé

Programme prévu

Alsace International contribuera à la promotion générale de l'Alsace à l'étranger, ce qui se traduira notamment par :

- des manifestations événementielles :
 - Animation du Club d'Affaires franco-allemand (7 réunions en 2008) ;
 - Séminaires d'affaires organisés auprès des pays germaniques à l'occasion du FIST
 - Soirées rencontres d'entreprises alsaciennes auprès des Consulats : Russie, Pologne, Roumanie, Chine
- la participation à des manifestations organisées par d'autres partenaires :
 - « ateliers » économiques, réunions d'affaires ;
 - DECAUTEX en novembre 2008 : recherche de partenaires allemands, italiens, autrichiens (en partenariat avec l'ARDFC, Agence Régionale de Développement France Comté)
 - MOBILIS en décembre 2008 : recherche de partenaires allemands, italiens, autrichiens (en partenariat avec l'ARDFC)
- des actions de prospection dans le cadre de la participation de l'Alsace à des salons internationaux ; les principaux salons concernés en 2008 seront :
 - Auto-Expo- Dehli – Inde (janvier 2008)°
 - SAE – Détroit – mars 2008 (visite) ;
 - Intersolar – Munich (juin 2008) ;
 - Japan SAE (Stand collectif 4 pôles de compétitivité liés au transport – coordination) ;
 - BIO 2008 – USA ;
 - BIO JAPAN ;
- l'évolution des outils de communication : site Internet, plaquettes de présentation de l'Alsace, argumentaires sectoriels, films.

Al oeuvrera au développement économique international des pôles de compétitivité, dans le cadre d'un programme d'actions ciblées et de « couverture pays » construits en commun. Les experts des pôles seront mobilisés à cette occasion. Les programmes porteront sur de la prospection et du développement international. Sont concernés les 3 pôles majeurs (Véhicule du futur, Biovalley-Innovations Thérapeutiques, Fibres) et quelques filières d'excellence structurées en clusters. Pour chaque pôle, un chargé de mission de AI est dédié à l'élaboration et au bon suivi de l'ensemble des actions dans les différents pays concernés.

Diverses actions seront menées en partenariat avec d'autres organismes régionaux, notamment :

- avec la Région Alsace : 400^{ème} anniversaire Québec, Chine – août 2008, Autriche, Anvers – Octobre 2008
- avec le CRT : Berlin – juin 2008

Des opérations associant plus spécifiquement les Départements pourront également être conduites en 2008.

Financements de l'action (à titre indicatif)

Action : promotion internationale

Coût estimé : 45.000 € (outils de communication)

Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
		1 (outils de Communication)							

Les autres coûts sont intégrés dans les fiches action 1 et 2 (prospection et DI)

Organisme : **Alsace International**

Exercice : **2008**

Fiche Fonctionnement

Frais de fonctionnement

Description et objectifs

SALAIRES ET CHARGES DE PERSONNEL – IMPOTS ET TAXES – AMORTISSEMENT –
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....

Date / Durée de l'action : 2008

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré :

Public concerné : Alsace International

Service à contacter pour cette action :

Bilan de l'exercice écoulé

Année de transition qui a permis la réorganisation d'AI

Programme prévu

Différents services transversaux sont nécessaires au bon fonctionnement d'Alsace International ; ces services « supports » concernent aussi bien les aspects administratifs que la logistique (locaux, informatique, accès internet...)

Les principaux postes des dépenses de fonctionnement de la structure (hors frais imputables aux actions) sont les suivants : salaires et charges, loyers, fournitures et équipements (location, acquisition et amortissement), entretien, téléphone, électricité, assurance, formation.....

Les principaux postes sont les suivants :

- Personnel et charges services généraux	912 153 €
- Loyers, charges, entretien locaux	275 000 €
- Autres services extérieurs	202 200 €
- Amortissements, informatique, internet	72 000 €
- Charges diverses	190 000 €

Financements (à titre indicatif)

Coût estimé : 1.652.000 €

Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
		8							

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AU TITRE DE L'ANNEE 2008
EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION
« ALSACE INTERNATIONAL »

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu la demande de subvention en date du 3 janvier 2008,

Vu le contrat d'objectifs 2008 Région Alsace/Département du Haut-Rhin/Département du Bas-Rhin/Alsace International en date du

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, sis 100 avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 COLMAR Cédex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

l'Association ALSACE INTERNATIONAL dont le siège social est implanté 3 Quai Kléber Immeuble Sébastopol 67000 STRASBOURG ,

ci-après désignée "AI"

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

L'association ALSACE INTERNATIONAL (AI) a été mise en place à l'initiative de la Région et des deux départements alsaciens à l'issue d'une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence de Développement (ADA) qui a opté pour la transformation de l'ADA en AI le 29 septembre 2006.

AI a pour objet l'aide au développement international des entreprises alsaciennes et la prospection d'entreprises à l'étranger en vue de leur implantation en Alsace, ainsi que toute action de promotion qui concerne l'international et de nature à contribuer au développement économique de l'Alsace.

Le siège administratif d'AI a été fixé à COLMAR, 24 rue de Verdun (Château Kiener) et son siège social se situe à STRASBOURG, 3 Quai Kléber (Immeuble Sébastopol).

AI gère les financements qui lui sont affectés à cet effet et dispose de structures opérationnelles tant en France qu'à l'étranger.

Les membres cotisants constituent son assemblée générale et sont répartis en trois collèges : le collège des collectivités territoriales (Région, Départements), le collège des partenaires officiels (CESA, ADIRA, CAHR, CRCI, CCI, Pôles de compétitivité et d'excellence....) et le collège des entreprises alsaciennes.

La gouvernance d'AI est assurée par l'Assemblée Générale, un comité stratégique, un comité exécutif et un bureau permanent. L'équipe de direction et un comité de pilotage assureront le management de l'équipe.

ARTICLE 1 : Objet

En 2008, AI va poursuivre ses missions qui se déclineront dans le cadre d'une nouvelle approche marchés/segments/pays dans l'idée notamment d'un meilleur ciblage de la prospection et des porteurs de projets, d'un développement à l'international et d'un soutien des pôles de compétitivité à l'étranger.

L'objectif est de renforcer l'attractivité de l'Alsace en valorisant les marchés et les segments pour attirer les investissements dans le cadre de filières structurées.

Cette nouvelle ouverture à l'international permet la mise en place d'une nouvelle dynamique et est un véritable enjeu pour relever les défis suscités par les nouveaux espaces de concurrence à l'échelon mondial.

A l'instar de 2007, un contrat d'objectifs entre la Région, les deux départements alsaciens et Alsace International précise les objectifs 2008 liés à l'action internationale, les orientations stratégiques, les évolutions de l'association et apporter ainsi un cadre cohérent, commun et partagé entre les trois collectivités sur la promotion de l'Alsace à l'international.

La convention de financement précise les modalités de mise en œuvre de la subvention départementale au titre de 2008.

I - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

ARTICLE 2 : Subvention de fonctionnement

Pour l'année 2008, le Département du Haut-Rhin alloue une subvention de 1 400 000 € à ALSACE INTERNATIONAL.

Cette subvention permettra de contribuer au financement des missions d'ALSACE INTERNATIONAL dont les grands axes se définissent comme suit :

- Implantations d'entreprises étrangères,
- Développement international des acteurs économiques alsaciens,
- Promotion de l'Alsace et de ses compétences à l'international,
- Force de réflexions et de propositions auprès des instances et collectivités publiques alsaciennes, de toutes initiatives et mesures particulières visant à renforcer l'attractivité et la vocation internationale de l'Alsace.

ARTICLE 3 : Modalités de versement

Conformément au règlement financier du Département, la subvention sera versée comme suit :

- un acompte de 50 % en début d'exercice sous réserve de la production du budget prévisionnel de fonctionnement équilibré par le représentant légal de l'organisme ;
- le solde de 50 % au cours du deuxième semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1 et d'un compte rendu d'activités des missions réalisées, en cours ou projetées telles que définies dans le contrat d'objectifs 2008 Région Alsace/Département du Haut-Rhin/Département du Bas-Rhin/Alsace International.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le programme F 024 - chapitre 65 - Nature 6574 - Enveloppe 89 686 - Fonction 90 du budget départemental, et virés au compte **N° 10037 33200 00026158901 58**.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

II - OBLIGATIONS D'ALSACE INTERNATIONAL

ARTICLE 4 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers

ALSACE INTERNATIONAL s'engage à :

- a) Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi de la subvention attribuée,
- b) Informer le Département des actions menées : ALSACE INTERNATIONAL s'engage à rendre compte, au moins une fois au cours de l'année 2008, de l'évolution des actions menées et des coûts engagés auprès de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche,

- c) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,
- d) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires,...),
- e) Formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 30 septembre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé,
- f) Mentionner par tout moyen approprié le soutien du Département.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

III - CLAUSES GENERALES

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2008.

La durée de validité de l'aide est de un an.

ARTICLE 6 : Résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par ALSACE INTERNATIONAL de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

ARTICLE 7 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 4, 5 et 6, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 8 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires

A COLMAR, le

Le Président d'ALSACE INTERNATIONAL

Le Président du Conseil Général

Adrien ZELLER

Charles BUTTNER